



## Baisse salaire suite augmentation

Par **cram**, le **03/03/2011** à **15:59**

Bonjour,

Suite à la fusion de mon entreprise avec une autre société en janvier 2010, j'ai eu une augmentation de 13% sans avenant, ni information orale ou écrite à dater du mois d'avril 2010. De plus mon contrat de travail comprend un prime sur objectifs de 10% de mon salaire brut payable annuellement sur le salaire du mois de mars.

Bien évidemment suite à la fusion aucun objectif n'a été fixé et à ce jour je demande à mon employeur le paiement de ladite prime.

Celui ci refuse de me la verser en intégralité et argue du prétexte que l'augmentation de 13% est une erreur et qu'il va me déduire le trop versé ( selon lui) sur le montant de ma prime.

Je précise en outre que je suis élu depuis janvier délégué du personnel.

Pourriez vous m'indiquer quels sont mes droits??

Par **P.M.**, le **03/03/2011** à **16:04**

Bonjour,

A mon avis, l'augmentation est devenue contractualisée et elle ne peut plus être remise en cause, quant à la prime, si les objectifs n'ont pas été fixé par l'employeur, ce la constitue une perte de chance de les atteindre et ils peuvent être considérés comme ayant été réalisés...